



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contraception

Question écrite n° 4041

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'utilisation et la généralisation du préservatif féminin. En effet, pour des raisons physiologiques, les femmes sont plus vulnérables que les hommes face aux maladies sexuellement transmissibles. Le préservatif féminin est un mode de contraception fiable et qui permet à la femme de prendre en charge sa protection face, notamment au virus du Sida. Elle souhaite donc savoir quels sont les moyens que son ministère compte mettre en oeuvre pour faire connaître et promouvoir l'utilisation du préservatif féminin.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4041

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3435